

BONCHAMP-LÈS-LAVAL



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
N ° 40
SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025**

25, rue du Maine

53960 BONCHAMP-LÈS-LAVAL

Tél : 02.43.90.31.88 – Fax : 02.43.90.32.54 – Mèl : mairie@bonchamp.fr

SESSION ORDINAIRE

Séance du MARDI 16 SEPTEMBRE 2025

Le mardi 16 septembre 2025 à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de BONCHAMP LES LAVAL dûment convoqués par courrier électronique du 10 septembre 2025, se sont réunis sous la présidence de Monsieur POISSON, Maire.

Etaient présents : Mr POISSON, Mme CORMIER, Mr TRIQUET, Mme LE RIDOU, Mr COIGNARD, Mme LECHAT, Mr PELLOQUIN, Mme OZILLE, Mrs LEROUX, LUCAS, Mme LEFEUVRE, Mrs MORIN, BEUCHER, Mmes PINÇON, DUVAL, MELOT-RAYNAL, Mr PERRIER, Mme MILLE, Mrs BOURÉ, PERTHUE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame CHOPIN pouvoir à Monsieur POISSON
Monsieur BENOIST pouvoir à Monsieur PELLOQUIN
Monsieur POIRIER pouvoir à Monsieur LUCAS
Monsieur LALLEMAND pouvoir à Madame LE RIDOU
Madame LECOURT pouvoir à Madame MELOT-RAYNAL

Absents excusés : Monsieur PIGNÉ et Mesdames PARIS et RIAUTÉ

Madame MELOT-RAYNAL est nommée secrétaire.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur QUENTIN et Madame MÉTAYER.

Le procès-verbal du 3 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

**DÉCISIONS DU MAIRE
ENTRE LE 04/07/2025 ET LE 16/09/2025**

1. Affectation des propriétés communales : néant
2. Tarifs : néant
3. Emprunts : néant
4. Marchés publics : néant
5. Louage de choses : néant
6. Contrats d'assurance : néant
7. Régies comptables : néant
8. Délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières :
Concession 946 : plaque + mémoration 15 ans : 210,07 €
Concession 947 : 30 ans : 252,09 €
Concession 948 : plaque + mémoration 15 ans : 210,07 €
9. Acceptation de dons et legs : néant
10. Aliénation de biens mobiliers : néant
11. Rémunerations et règlement des frais et honoraires : néant
12. Création de classes dans les établissements d'enseignement : néant
13. Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme : néant
14. Droit de préemption urbain :

Date	Référence cadastrale	Montant	Décision
04/07/2025	AI 0192	173 000 €	Renonciation
07/07/2025	AE 0064	125 000 €	Renonciation
10/07/2025	AK 0391	250 000 €	Renonciation
10/07/2025	AH 0203	164 000 €	Renonciation
12/07/2025	AH 0193	140 000 €	Renonciation
15/07/2025	AX 0046, 0158, 0160	149 000 €	Renonciation
17/07/2025	AC 0082	215 000 €	Renonciation
21/07/2025	AN 0676, AN 0678, AN0680	202 320 €	Renonciation
21/07/2025	AK 0525	195 000 €	Renonciation
01/08/2025	AC 0209	252 000 €	Renonciation
08/08/2025	AE 0228	190 000 €	Renonciation
25/08/2025	AD 0026	167 000 €	Renonciation
03/09/2025	AO 0167	322 000 €	Renonciation

10/09/2025	ZD 0159	150 000€	Renonciation
11/09/2025	ZD 0411	310 000 €	Renonciation

15. Ester en justice : néant

16. Règlement des accidents avec véhicules municipaux : néant

17. Lignes de trésorerie : néant

18. Renouvellement adhésion aux associations : néant

19. Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : néant

Décision modificative n°2

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

Cette décision permet d'ajuster des prévisions du budget primitif 2025.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

739221	FPIC	+ 3 754
023	Virement à la section investissement	+ 3 434
	TOTAL	7 188

Recettes

73212	Dotation de solidarité communautaire	+ 3 928
732221	FPIC	+ 3 260
	TOTAL	7 188

INVESTISSEMENT

Dépenses

2315 chap.338	Aménagement centre-ville	+ 200 000
238 chap.041	Avances versées sur commandes d'immo corporelles	+ 51 585
	TOTAL	251 585

Recettes

021	Virement de la section fonctionnement	+ 3 434
238 chap.041	Avances versées sur commandes d'immo corporelles	+ 51 585
1323	CD 53 – Contrat territoire – quartier des fleurs	+ 113 256
13251 op.344	Laval Agglo Galbé	+ 50 085,50
1328 op.346	ARS Maison de santé	+ 50 000
1341 op.346	DETR Maison de santé	+ 98 150
1641	Emprunts	- 114 925,50
	TOTAL	251 585

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : sur la partie fonctionnement, il s'agit d'ajustements de certaines recettes. Pour le FPIC il y a toujours un volet où l'on est bénéficiaire et l'autre où l'on est contributeur. En ce qui concerne la ligne dépense : + 3754 € et la ligne recette : + 3260 €. Le FPIC est attribué au niveau des EPCI, Laval Agglomération est sortie du périmètre des bénéficiaires à compter de 2025, donc nous avons pour 2025 une dotation globale qui est calculée par rapport à 2024 réduite de 10%, et ce montant sera réduit progressivement jusqu'en 2029 et en 2029 il n'y aura plus rien. Par contre, on continuera à être contributeur. Ce sont les 745 EPCI au niveau national qui sont retenues et Laval Agglomération est passée de la 714^{ème} place à la 780^{ème}. Ce sont les critères financiers qui rentrent

en ligne de compte. Un des critères importants est que le revenu moyen par habitant au niveau de Laval Agglomération augmente plus vite que celui au niveau national. Ce sont donc des recettes en moins en perspective pour les années à venir sur l'ensemble de Laval Agglomération, ce qui représente à minima 3 millions d'euros en moins entre 2024 et 2029. En ce qui concerne Bonchamp, nous sommes cette année sur un net de 67 506 € (attribution – contribution) et nous étions à 76 221 € en 2024, ce qui fait – 8715 €.

En ce qui concerne la dotation de solidarité communautaire, nous sommes à + 3928 €, ce qui porte le montant à 64 741 € contre 60 813 € en 2024, une dotation de 9,90 €/habitant contre 9,50 € l'année dernière.

Côté investissement, concernant l'aménagement centre-ville, les + 200 000 € ne sont pas des travaux supplémentaires mais la régularisation pour la majeure partie d'une anomalie : pour le budget 2025 nous nous étions basés sur le montant des travaux qui restaient à réaliser fin 2024 plus les ajustements des travaux de finition sur lesquels il avait été retiré 144 000 € de restes à réaliser, ce qui nous amenait à un certain montant auquel les restes à réaliser ont été retranchés une 2^{ème} fois à tort. En ce qui concerne les recettes, il s'agit de l'ajustement des montants des subventions sollicitées suite à la réception des notifications. Concernant le quartier des fleurs, nous venons de recevoir la notification, et le maximum nous est attribué, soit 113 256 € avec le bonus bas carbone puisque sur ce dossier quelques mesures pouvaient rentrer dans cette bonification notamment l'augmentation des surfaces perméables, la création de noues végétalisées, la gestion des eaux pluviales par infiltration.

Madame MILLE : au moment du budget, il était prévu un emprunt d'un million d'euros, qu'en est-il ? Il semblerait que nous n'ayons pas recours à l'emprunt pour cette année 2025 ?

Monsieur TRIQUET : nous avons encore un trimestre devant nous. Cet emprunt était envisagé pour 2 programmes : le pôle santé qui n'est pas encore enclenché et la résidence les Rosiers où nous sommes à la phase des appels d'offres, donc le temps de lancer les travaux et d'avoir les premières factures nous avons encore du temps devant nous.

Monsieur POISSON : nous en aurons besoin pour financer. Après effectivement nous avons quelques bonnes nouvelles, nous ferons un point sur le financement des opérations.

Monsieur TRIQUET : je vais vous proposer une date de réunion pour faire un état des projets.

Monsieur PERRIER : pour le moment nous avons obtenu le maximum des subventions possibles.

Monsieur POISSON : pour la résidence, il nous manque le montant du conseil départemental et je ne sais pas où cela en est dans la répartition de l'enveloppe.

Monsieur TRIQUET : nous avions sollicité davantage en terme de DETR pour le pôle santé, mais nous n'avions pas prévu forcément celle de l'ARS.

Monsieur POISSON : il reste également Laval Agglomération car il y a quelque chose qui se met en place pour les maisons de santé et 20 000 € du département.

Convention Conseil départemental/Commune

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux- Cadre de Vie-Environnement-Sports présente le rapport suivant :

Dans la continuité de son programme de création de pistes cyclables et afin de garantir une meilleure sécurité des usagers cyclistes, la commune a sollicité le Conseil départemental afin de réaliser une voie douce reliant l'agglomération à la rue Bernard Palissy le long de la RD 57.

Cet ouvrage étant maintenant achevé, le Conseil départemental nous propose la signature d'une convention définissant les conditions de gestion et d'entretien incombant à chaque partie.

Il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération et toutes pièces à intervenir.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur PELLOQUIN : la piste cyclable portée par le CD 53 est arrivée à son terme et une convention était nécessaire pour bien arrêter les modalités d'entretien. Tout le linéaire créé est à la charge du CD pour tout entretien, quelles que soient les défaillances du revêtement ou de la sous-face et les accotements sur une largeur de 2m de part et d'autre de cette piste. La commune est garante uniquement sur le périmètre de la commune c'est-à-dire jusqu'au PN, de la signalétique verticale et de la signalétique au sol.



LA MAYENNE
Le Département

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES

DIRECTION ROUTES ET RIVIÈRE

Agence technique départementale

CONVENTION

N° 503 034 CONV 25

relative à l'aménagement de la voie douce reliant
l'agglomération de Bonchamp-lès-Laval et
la rue *Bernard-Palissy* le long de la RD 57 sur la
commune de Bonchamp-lès-Laval
(Communauté de communes de Laval Agglomération)

Entre :

Le Département de la Mayenne, représenté par son Président dûment habilité
par délibération de la Commission permanente du 30 mars 2020 et du Conseil
départemental du 10 juin 2024,

d'une part,

et :

La commune de Bonchamp-lès-Laval, représentée par M. POISSON, Maire de
Bonchamp-lès-Laval, dûment habilité par délibération du Conseil municipal
du ~~16 septembre 2025~~

d'autre part,

Ci-après dénommé « le cocontractant »

VU le *Code général des collectivités territoriales*, et notamment ses articles
L 3211-2 et L 3213-3 ;

VU le *Code général de la propriété des personnes publiques*, et notamment son
article L 2125-1 ;

VU le *Code de l'environnement*, et notamment ses articles L554-1 à L554-5, et
R554-1 à R554-38 ;

VU le *Règlement de la voirie départementale* approuvé par arrêté du
30 septembre 2016 ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Construction de l'ouvrage

Le Département de la Mayenne, en qualité de Maître d'ouvrage, a réalisé les travaux
d'aménagement d'une voie douce d'une largeur courante de 2,50 m entre l'agglomération de
Bonchamp-lès-Laval et la rue *Bernard-Palissy*.

Article 2 – Financement

Le Département a assumé la charge financière inhérente à la réalisation de cet ouvrage, ainsi que celle relative à toutes sujetions annexes ou connexes.

Article 3 – Gestion et Entretien des ouvrages (conformément au plan joint)

Le Département de La Mayenne s'engage à entretenir à ses frais :

- la chaussée des routes départementales,
- les abords et les dépendances de la route départementale et de la voie douce hors de la zone du parc dénommé *Le Désert* avec une fréquence de deux passages par an,
- la chaussée de la voie douce comportant la structure et le revêtement en enrobés y compris dans la zone du parc dénommé *Le Désert*,
- le nettoyage du revêtement de la voie douce (feuilles, branches, ...) hors de la zone du parc dénommé *Le Désert*,
- les signalisations horizontales et verticales destinées aux usagers des RD et de la voie douce jusqu'à la limite d'agglomération et hors de la zone du parc dénommé *Le Désert*,
- les bordures de séparation entre la route départementale et la voie douce,
- les équipements de gestion des eaux pluviales.

Les cocontractants s'engagent à entretenir à leurs frais :

Le cocontractant (Commune Bonchamp-lès-Laval)

- le nettoyage du revêtement de la voie douce (feuilles, branches, ...) dans la zone du parc dénommé *Le Désert*,
- les signalisations horizontales et verticales destinées aux usagers de la voie douce dans la zone du parc dénommé *Le Désert*,
- les aménagements paysagers, les abords et les dépendances dans la zone du parc dénommé *Le Désert*.

Le cocontractant s'engage à aviser le Département de toute dégradation constatée sur l'ouvrage, suite à la marque du temps ou pour toute autre cause.

Article 4 – Conformité et autorisation

Les ouvrages ci-dessus ont été réalisés par le Conseil départemental de la Mayenne conformément aux textes législatifs et réglementaires applicables.

Article 5 – Constatation de bonne fin

La réalisation de l'ouvrage visé à l'article 1 et ses éventuels travaux annexes et/ou connexes (article 2) ont fait l'objet d'une constatation contradictoire de bonne fin. Pour ce constat, le Département était représenté par le Responsable de l'unité études complexes et suivi des travaux, M. Nicolas LE GUILLOU / Direction des infrastructures.

Article 6 – Responsabilité

L'ouvrage est sous la responsabilité exclusive du Département.

RD 57-Aménagement voie douce entre l'agglomération et la rue Bernard-Palissy (1/2)

Article 7 – Entrée en vigueur

La présente convention prend effet à compter de la date de la dernière signature.

Article 8 – Annexes

La présente convention comporte, à titre de documents contractuels, l'annexe* suivante :

- Annexe 1 : Plan de domanialité/gestion et d'entretien

Fait en 2 exemplaires originaux. (1/2)

À Bonchamp-lès-Laval, le 16 septembre 2025

À Laval, le ..

Le Maire de Bonchamp-lès-Laval



Gwénaël POISSON

Le Président du Conseil départemental,

Territoire d'énergie Mayenne : Projet éclairage public Place de l'Eglise, rue du Maine

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux-Cadre de Vie-Environnement-Sports présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public :

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maîtrise d'oeuvre	Participation de la commune
2 000 €	500 €	120 €	1 620 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son comité syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'oeuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée aux choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50% des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil décide :

d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'éclairage public, sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	1 620 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 2041582
--	---------	---

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur PELLOQUIN : nous avons fait rajouter des prises de courant au sol pour permettre des branchements lors des diverses manifestations organisées dans le centre-ville.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Réunions publiques du PLUi-SCOT.

Monsieur POISSON : la première réunion est organisée demain soir à Louvigné.

Monsieur PERRIER : par rapport au PLH, avons-nous les chiffres pour la commune de Bonchamp en constructions possibles ?

Monsieur POISSON : pas encore, et beaucoup de critères doivent être pris en compte comme le futur Parc Grand Ouest qui pourrait amener plus de demandes sur notre secteur, le PLSA, le PRS où l'on dissocie le terrain du bâti, et la répartition des logements sociaux sur l'ensemble de l'agglomération, mais pour le moment ça reste théorique. Il faudra répondre à toutes les demandes si l'on veut attirer tout type de population. Nous allons nous arrêter qu'aux orientations et le vif du sujet interviendra après les élections, ce qui sera plus cohérent.

- Pétition contre les toilettes publiques.

Monsieur POISSON : nous attendons d'avoir une esquisse visuelle pour rencontrer les résidents de l'immeuble.

I - TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (emploi, tourisme, recherche)

Elus siégeant : Gwénaël POISSON, Jean-Jacques LUCAS, Mathieu PERTHUE

Séances des 01/04, 06/05 et 05/06/2025, pas de compte-rendu

II - AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Elus siégeant : Jacques PELLOQUIN, Damien LALLEMAND

Séances des 11/07, 19/09, 10/10, 07/11, 05/12, 16/01, 27/02, 03/04, 15/05, 12/06 et 03/07/2025, pas de compte-rendu

III - MOBILITÉ

Elus siégeant : Isabelle OZILLE, Michel PERRIER

Séances des 16/10, 06/11, 11/12, 08/01, 05/02, 12/03, 01/04, 14/05 et 04/06/2025, pas de compte-rendu

IV - ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

Elu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 10/06/2025,

Préambule

Visite des locaux d'Emmaüs, présentation de Blues Bees, financement solidaire

Agriculture et alimentation

1. Délibération – **Fonds d'aide MIAM 2025** et appel à projets pour la mise en œuvre des initiatives en faveur d'une alimentation durable à destination des mangeurs du territoire, Laval Agglo continue l'expérience dans une édition 2025 ambitieuse avec une enveloppe de 75 000 € à destination d'agriculteurs Bio mayennais. Laval Agglo contractualise avec Blue Project pour une durée d'un an à compter de juin 2025 et complété par un financement participatif citoyen.

2. Information – Présentation des indicateurs pour quantifier le modèle agricole souhaité dans notre PAT,

3. Information – Point inauguration de la place du 11 novembre – Agenda des 28-29 juin, action qui mobilise le PAT,

Biodiversité

4. Schéma d'accueil Bois de l'Huisserie (SABH) – bilan actions 2024 et celles en cours de 2025,

Plan d'action sur 5 ans : 2024-2028, **3 axes** :

- Encadrer les pratiques actuelles et futures afin de garantir la protection de la biodiversité et la qualité paysagère de l'espace naturel sensible du bois de l'Huisserie
- Sensibiliser le plus grand nombre à la protection de l'environnement par la découverte ludique et pédagogique de la forêt, de la faune et de la flore
- Proposer un accueil de qualité au sein de l'Espace Naturel Sensible du bois de l'Huisserie en diversifiant et en améliorant l'offre existante, **20 objectifs - 57 actions**

5. Contrat nature – Point d'avancement, 3 axes :

- Sensibilisation / Communication
- Mener des actions de protection
- Amélioration des connaissances, **8 Objectifs - 14 actions**

Climat & Energies

6. Information bureau communautaire – Laval Agglomération : les transitions énergétiques,

- Chef de file des transitions énergétiques.
- Coordinateur de la stratégie climat & énergies : PCAET, schéma directeur des EnR, volet énergie PLUi-Scot et PLH.
- Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique.
- Soutien aux actions de maîtrise de l'énergie et au développement des EnR du patrimoine communal (CEP)
- Productions d'énergies renouvelables sur son patrimoine.
- Participation au capital et financement de société de production.
- Chef de file mobilité : Plan de Mobilité Simplifié.

Les communes :

- Actions relatives à l'urbanisme (validation des permis de construire, ...).
- Actions relatives à la maîtrise d'énergie sur leurs patrimoines.
- Accompagnement au développement des EnR.
- Concertation autour de projets EnR, sensibilisation des habitants.
- Productions d'énergies renouvelables sur leurs patrimoines.
- Participation au capital et financement de société de production.
- Action relatives à la mobilité (gestion du stationnement, zones à circulation restreintes, ...).

Territoire Énergie Mayenne – Syndicat d'énergie,

- Autorité organisatrice des réseaux de distribution d'électricité et de gaz par transfert de compétence par les communes,
- Soutien des communes et des EPCI pour la gestion de l'éclairage public (fct,inv.,DT-DICT), le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, GNVoubio-GNV.
- Soutien au développement des EnR.
- Soutien aux CEP concernant la mise en œuvre des actions de maîtrise de l'énergie sur le patrimoine communal et intercommunal.

7. Point d'information – Le Schéma Directeur des Énergies Renouvelables (SDEnR)

Objectif : disposer d'un outil pour coordonner la planification énergétique et élaborer un mix énergétique local et décarbonné.

Enjeux : l'indépendance énergétique, la lutte contre le changement climatique, la maîtrise de la dépense publique, le développement économique et l'aménagement du territoire.

Les projets en cours ou à venir du département transitions énergétiques, **productions d'énergie**,

Objectif: **déployer 4 ombrières photovoltaïques** autoconsommation individuelle (ACI) et collective (ACC), Aquabulle (ACI 84%), piscine St Nicolas (ACI 99%), Loiron (ACI 17%) et La Gravelle (ACI 41%).

• Puissance totale: 849 kWc.

• ACI: 56% de la production / ACC:35% de la production

• 91% de la production autoconsommée.

Enjeux: diminuer les charges de fonctionnement liées aux dépenses énergétiques et de respecter les exigences réglementaires du Décret Tertiaire.

8. TEM – projet Délibération – Renouvellement de la convention de partenariat soutien aux CEP maîtrise de l'énergie du patrimoine bâti communal et intercommunal,

• Pérимètre : prestation de soutien au Conseillers en Energie Patrimoine (CEP) concernant la maîtrise de l'énergie des bâtiments publics communaux et intercommunaux.

• Coût de la prestation annuelle : 8 250 € TTC

Gestion des Déchets

9. Rapport annuel 2024

Forte baisse de la production d'OMR: -5% (1000 t en moins à collecter et traiter)

Une forte **augmentation de la collecte sélective** des emballages ménagers (+4%)

Fort augmentation des dotations en composteurs individuels: 2 432 nouveaux foyers équipés

Fort augmentation des composteurs partagés: 34 installations

Forte baisse du TV en déchèteries (-21%): 1 185 t détournées de l'enfouissement

92% des déchets sont valorisés (incinération, recyclage et compostage), **contre 86% en 2023. Perspectives 2025 :**

1.Optimisation du réseau de déchèteries à travers la réalisation d'un schéma directeur des déchèteries de l'agglomération

2.Avancement dans le projet de réalisation de la déchèterie de Laval,

3.Lancement de l'étude portant refonte de la redevance spéciale,

4.Optimisation des circuits de collecte suite à la mise en place de la C0.5,

5.Poursuite de la politique de déploiement des aires de compostage partagé,

6.Étude d'opportunité de mise en place d'une brigade verte pour lutter contre les dépôts sauvages.

10. Subvention pour extension des locaux d'Emmaüs

Acteur local de l'économie sociale et solidaire, Emmaüs emploie 78 personnes en précarité. Il est soutenu par 380 bénévoles dans son engagement social et environnemental.

Acteur de l'économie circulaire et du réemploi, 3 200 tonnes par an d'objets reprennent une deuxième vie.

Environ 5 000 personnes visitent la ressourcerie de Laval en un week-end.

Partenaire historique de Laval Agglomération, Emmaüs participe à l'action de prévention à travers les points réemploi déployés sur l'ensemble des dix déchèteries du territoire.

C'est également un des acteurs clés pour la mise en place de l'expérimentation de la matériauthèque (Réemploi de matériaux de bricolage) sur la déchèterie de Saint-Berthevin, en partenariat avec le CD53.

Projets de l'association :

Actuellement la ressourcerie de Laval comporte un espace de 3 260m² (dont 600m² en location).

L'association a acheté en 2024 le bâtiment mitoyen pour 1,4 million d'€ (2 000m²) pour:

Répondre aux enjeux environnementaux de réduction des déchets en augmentant ses capacités de réception des objets réemployables (+15%, soit 1 150t/an à terme),

Ouvrir l'espace à d'autres associations pour la création d'ateliers d'Up cycling à travers la coopération.

Développer de nouvelles filières REP à travers la mise en place de bennes dédiées

Augmenter l'espace dédié aux ateliers pour optimiser la réparation,

Augmenter les capacités de lutte contre la pauvreté par l'accueil et l'accès aux biens à des prix bas.

Améliorer les conditions de travail des salariés et bénévoles.

V - CULTURE

Elues siégeant : Fabienne LE RIDOU, Nathalie PINÇON

Séances du 06/05/2025,

1- Département Culture pour tous

Fonds d'aide pour animations culturelles touristiques (FACT). Affectations 2025 Les crédits inscrits au budget 2025 s'élèvent à 47 500 €. Cette somme est répartie entre les associations suivantes :

Mayenne Culture — Les Nuits de la Mayenne : 19 300 €

Réseau Chainon — Festival du Chainon Manquant : 19 000 €

FAL— Spectacles en Chemin : 1 060 €

Association "In Paradisum" : 6 000 €

Association "Pléiades 53" : 1 000 €

Les Amis de Clermont : 1 000 €

2- Conservatoire à Rayonnement Départemental:

Ateliers de Pratique Artistique, Théâtre, Danse et Modèles vivants conventions Laval Agglomération 2025/2026

LE 40 : Contrat de mandat entre Laval Agglomération et Laval Mayenne Aménagement (LIVIA) maîtrise d'ouvrage et conduite d'opération : aménagement d'un espace à vocation de petite restauration, dans l'espace de la Microfolie.

En novembre 2024, Laval Agglomération a sollicité LMA pour réaliser une étude de faisabilité du projet de création d'un espace de restauration. Montant inscrit au budget 2025 pour le projet de création d'un espace restauration au Quarante : 80 000 €

Estivales 2025 : Programmation : Les Estivales 2025 se dérouleront tous les vendredis, à 19 heures, du 18 juillet au 29 août sur 7 communes de Laval Agglomération : Châlons du Maine, L'Huisserie, Saint Pierre la Cour, Montjean, Laval, Saint-Ouen-des-Toits, Louverné.

Séance du 10/06/2025,

1- Département Culture pour tous

Convention de partenariat entre le Zoom et Laval agglomération ; proposition d'attribution d'une subvention d'un montant de 201 700 € pour financer les animations et les actions portées par l'association. Fonds d'aide pour animations culturelles touristiques (FACT)

POC POK Fonctionnement subvention 2025 : Avenant 1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs quadripartite entre POC POK-6PAR4, le Département de la Mayenne, l'Etat et Laval agglomération (2025-2028) : le montant de la subvention supplémentaire pour 2025 inscrit au BP 2025 s'élève à 15 500 €.

Association POC POK : Convention d'attribution d'une subvention d'investissement au titre de l'année 2025. Dans le cadre de sa compétence optionnelle « construction aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », le versement d'une subvention d'investissement à l'Association POC POK pour le 6PAR4 concernant l'acquisition de matériel son et lumière, d'un contrôleur vidéo, d'un canapé pour la loge d'artistes, d'un rack, étagères de stockage pour la salle, d'un lave-verre pour la salle et d'un véhicule. Inscription au budget primitif 2025 de 15 000 € pour une subvention d'investissement.

RESEAU LA BIB : La saison culturelle du réseau des bibliothèques de l'agglomération s'organise autour d'un temps fort à l'automne, mais également toute l'année. La saison culturelle 2025-2026 s'inscrit dans les axes du Projet Culturel de Territoire 2023-2027. Les objectifs culturels 2025-2026 aborderont, entre autres, les prismes suivants : transition écologique, mobilité, égalité hommes-femmes, santé, société, inclusion et numérique. La programmation de ces actions sera réalisée dans la limite du budget alloué par le Conseil Communautaire au titre de la saison 2025-2026. Soutien du Conseil départemental à hauteur de 7 000 € dans le cadre de la convention culturelle départementale.

Automne des bibliothèques 2025 : transition écologique et mobilité douce. Budget 12 000 €. 12 communes avec 12 bibliothèques du réseau La Bib. Projet d'un spectacle musical itinérant pour adultes (dès 8 ans) La part des choses de la Compagnie Bretelle et Garance ainsi que des ateliers de pratiques vocales. Pour information, Prix du roman jeune : budget de 12 000 € ; selon le calendrier des auteurs les rencontres auront lieu dans les bibliothèques de l'agglo d'avril à juin la ville de Bonchamp fait partie du projet 2026

Lire aux petits : budget 3 000 €. Intervention dans les bibliothèques de janvier à décembre 2026.

Reflets du cinéma partenariats projets exceptionnels, one shot : budget 8 700 €. Développer une programmation en partenariat avec les acteurs locaux et les structures culturelles du territoire sur des thématiques communes et être en résonnance avec l'actualité sociale et culturelle.

BDM : auteurs/illustrateurs prix Bull'Gomme : Budget 3 600 €. 10 à 12 rencontres dont une pour la bibliothèque de Changé qui reçoit le lauréat de l'année précédente financement 100 % agglo. Le public concerné 7-12 ans (scolaires).

BDM : actions culturelles : budget 700 € (prise en charge du cachet artistique de la Compagnie). Permettre un temps de rencontre privilégié entre de jeunes artistes musiciens et le public du territoire.

Bib'n roll 2025-2026 : budget 6PAR4. Le 6PAR4 s'est associé aux bibliothèques de l'Agglo pour y faire résonner les musiques actuelles dans ces lieux culturels.

Festival Pupazzi (marionnettes) : budget du Théâtre de Laval (3 886 € en 2024). Du 29 octobre au 1^{er} novembre 2025. Pas de spectacle à Bonchamp cette année.

Saison culturelle du QUARANTE de Laval agglomération : Programme d'actions culturelles du 8 septembre 2025 au 3 juillet 2026. Différents événements : festivals, journées thématiques.

Présentation de l'outil de communication EAC (Education artistique et culturelle).

VI - SPORTS

Élu siégeant : Jérémy LEROUX, Patricia CHOPIN

Séances des 06/05 et 10/06/2025, pas de compte-rendu

VII - ACTION SOCIALE - SANTÉ

Élu siégeant : Josiane CORMIER

Séances des 23/09, 21/10, 13/11, 20/02, 11/03, 07/04, 05/05 et 10/06/2025, pas de compte-rendu ou pas de séances

VIII - RESSOURCES - CLECT

Élu siégeant : Michel TRIQUET, Isabelle LEFEUVRE

Séance du 03/09/2025,

FINANCES

- FPIC 2025 : les fonds 2025 sont connues et confirment la sortie de Laval Agglo de l'éligibilité au fonds, cette sortie est progressive avec en 2025 90% de l'enveloppe 2024 puis baisse dégressive pour atteindre 0 en 2029.

Laval Agglo restera contributeur du Fonds. En 2025 l'attribution NETTE (attribution-contribution) chute de 425 k€. A terme 2029, l'impact fera perdre + de 3M€ à l'agglo par rapport à 2024.

La commission propose de maintenir la répartition dérogatoire prévue au pacte fiscal et financier.

- 2- Dotation de Solidarité Communautaire 2025 : selon les critères retenus au pacte fiscal, les éléments de chaque commune permettent la répartition de l'enveloppe de 1 055 k€. Le critère voirie a été appréhendé selon nouvelles règles au niveau de la DGF Nationale ce qui impacte la répartition de la DSC.
- 3- AC définitives : pas de modifications pour les 33 communes excepté Laval suite au changement opéré sur les refacturations de service communs (acompte/frais de personnel passés à la charge de l'Agglo).
- 4- Ventes aux enchères de biens réformés : revente de véhicules usagés
- 5- Modification modalités groupement commandes mobilier urbain.
- 6- Convention LMA- transaction avec commune Chapelle Anthénaise- pour régul intervention sur réseau

RESSOURCES HUMAINES

- 7- Mise à jour tableau des emplois permanents : 4 transformations (2 contrats transformés de non-permanent en permanent +2 changements de catégorie) ; 1 création (Direction Habitat)

POLITIQUES CONTRACTUELLES

- 8- CRA (Compte-Rendu Annuel) 2024 des activités des SEM : SEM- Bozées ; SEM Pommeraies (La Licorne) ; SEM Murat ; SEM-ST Mélaine
- 9- CRA 2024 SPL Espace Mayenne : à noter le résultat positif de 328k dégagé en 2024.
- 10- CRA 2024 SEM Laval Mayenne Aménagements
- 11- CRA 2024 SPL Laval Mayenne Aménagement
- 12- FEDER-ITI : ajustements enveloppes des projets retenus.
- 13- Contrat de Région : ajustement du plan d'actions (report d'opération à Changé)

POLITIQUES PUBLIQUES

- 14- Convention de remboursement des frais généraux dus par le BA Eau-Assainissement au Budget Principal : rééquilibrage des budgets (entre principal et annexe)
- 15- Convention LA/Ville Laval pour répartition produits des forfaits post-stationnement (100% Ville, celle-ci ayant la compétence voirie)
- 16- DSP Crématorium : rapport annuel
- 17- DSP Crématorium : avenant suite changement entité Groupe OGF
- 18- DSP Crématorium : révision modalités répartition produit de valorisation des métaux (prioritairement remboursement aux communes ayant supporté des frais d'obsèques de personnes sans ressources).
- 19- Transfert de compétences -Stade Le Basser : cession des biens immobiliers (terrains) de LAVAL à LAVAL AGGLO. Préalablement à travaux.

INFORMATIONS DIVERSES

- 20- TEOM : exonération des locaux commerciaux pour 2026 (sur demandes)
- 21- TEOM : suppression exonération immeubles situés à plus de 200 m d'un point de collecte

IX - CONSEIL d'EXPLOITATION des REGIES COMMUNAUTAIRES d'EAU & d'ASSAINISSEMENT

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 12/06/2025,

- Modification du référentiel des agents de droit privé
- Étang de la Forge à Port-Brillet – Propriété et Gestion du clapet
- Mise en place de la télé relève
Projet de réaliser cette mise en place en 8 ans (300 k€/an), en commençant par Changé et Saint-Berthevin qui ont déjà une autre télé relève, Bonchamp de vrai être concerné en 2030
- Compte Administratif 2024
- Terres de sources (eau, air, agriculture bio) : projet Life / Groupement de commandes
- Points divers

L'Adjoint Responsable,

Jean-Marc COIGNARD

COMMISSIONS

- **Commission Enfance-jeunesse-vie scolaire-affaires sociales :** Périscolaire : autant de présences que l'année dernière. RPE : arrivée de Lucie Garnache le 19 septembre. CCAS : mise en place d'ateliers gratuits et financés par la CARSAT sur le thème « vivre une retraite sereine et active », fête de la résidence avec les familles le 20 septembre. Prochaine commission le jeudi 2 octobre. Scolaire : effectifs de la rentrée : 573 élèves ; Restauration : 38 461 repas servis au 1^{er} semestre 2025. CMJ : participation au forum des associations, 76 réponses au questionnaire sur la création d'une ludothèque, participation à la journée citoyenne du 4 octobre, prochaine réunion le 8 octobre. Compte-rendu de l'AG de l'association « Les Petites mains » avec une marche organisée le 11 octobre.
- **Commission Urbanisme-travaux-cadre de vie-environnement-sports :** Sports : tournoi des 4 régions du 19 au 21/08/2025, forum des associations le week-end dernier, rénovation de 2 vestiaires en octobre et de la cafétaria salle A.
Urbanisme : activité soutenue durant l'été :
 - Chemin du Préfet : réfection de la chaussée et reprise de tout le linéaire pour un budget de 140 000 €
 - Cimetière : caveaux posés et fin des travaux dans quelques semaines
 - Centre-ville : finition des murets et création des rambardes par Eurovia et plantations dans quelques semaines
 - Sanitaires du centre-ville : pose semaine 43
 - Quartier des fleurs : une artère complète achevée.
 - Maison médicale : le 15 juillet : présentation de la 2^{ème} mouture de l'avant-projet sommaire avec un consensus sur les aspects techniques et architecturaux.
 - Hameau des Gaudinières : voirie refaite en partenariat avec la commune de Forcé.
 - Chaufferie à bois du groupe scolaire maternelle : début des travaux
 - Prochaine commission le 24 septembre.

Madame MILLE : est-ce qu'il est prévu une ligne de dissuasion chemin du Préfet, car c'est une route dangereuse, elle est étroite et les gens rouent vite.

Monsieur PELLOQUIN : la matérialisation de l'axe central n'était pas faite auparavant donc ce n'est pas une réflexion que l'on s'est donnée pour le moment.

Monsieur COIGNARD : la largeur de la voie ne permet pas un marquage au sol.

Monsieur PERRIER : on pourrait mettre le radar pédagogique pour se rendre compte réellement de la vitesse.

Monsieur POISSON : ce sujet pourra être étudié lors d'une prochaine commission.

Monsieur PERTHUE : lors de l'aménagement du centre-ville, j'ai remarqué que la clôture du riverain a été enlevé.

Monsieur PELLOQUIN : effectivement après recherche, on s'est rendu compte que cette clôture sur le linéaire nord-sud était de notre propriété. La nouvelle clôture sera installée par nos soins et le montant a été partagé suivant le linéaire de chacun. Le riverain a également accepté d'enlever un arbre dans la pointe de son terrain pour nous éviter de mettre un mur de soutènement.

- **Commissions Culture-vie associative-communication :** Vie associative : forum des associations, vide grenier, festival du jeu, journées du patrimoine avec une conférence ce jeudi et visite de l'église ce week-end avec une déambulation dimanche dans Bonchamp.. Patrimoine : organisation d'une randonnée le 18 octobre en association avec ALB. AG des bouches décousues le 3 octobre. Culture : distribution de l'agenda culturel : 31 propositions cette année. Angenoises : réception de tous les matériels inscrits au budget. Jumelage : séjour jeunes du 2 au 9 août. Médiathèque : bébés lecteurs le 25 septembre, participation aux poseurs de mots le 28 septembre, le temps du conte les 1^{er} et 4 octobre, jeux de société le 21 octobre.

- **Commission Finances-vie économique-citoyenneté-sécurité-Laval Agglomération :** Compte-rendu des commissions permanentes de Laval Agglo par les élus de Bonchamp y siégeant. Journée citoyenne le 4 octobre 2025. Salon des élus locaux le 11 octobre à l'espace Mayenne.

Monsieur TRIQUET : concernant l'approvisionnement du gaz, nous avions un contrat avec le groupement d'achat l'UGAP pour 2022 à 2025 et nous faisons confiance à notre partenaire pour que tout se passe bien avant, pendant et après sauf que fin juin GRDF nous a prévenu que Gaz de Bordeaux qui était notre fournisseur via l'UGAP n'allait plus nous fournir de gaz à compter du 3 juillet. Nous n'avons reçu aucune prévenance, aucune relance quant à la fin de ce contrat par l'UGAP et Gaz de Bordeaux nous a informé que nous n'étions pas les seuls, car 1000 PCE étaient concernés en France et ils ont continué à nous fournir du gaz pour une courte période avec obligation de lancer un appel d'offres pour trouver un fournisseur qui puisse prendre le relai. Une CAO a eu lieu la semaine dernière pour étudier les 4 propositions et le fournisseur Total Energie a été retenu pour la période d'octobre 2025 au 31 décembre 2026. Nous espérons pouvoir réintégrer un groupement d'achat après.

Monsieur PELLOQUIN : à priori nous n'avons pas reçu l'information à cause de notre changement d'adresses mail.

Monsieur TRIQUET : si ça n'avait été que ça il n'y aurait pas eu 1000 PCE concernés en France.

Madame MILLE : quel est le coût de l'énergie ?

Monsieur PELLOQUIN : Total Energie avait le coût du méga wattheure le moins onéreux et un prix d'abonnement supérieur mais en se basant sur nos consommations, il était légèrement devant EDF.

Monsieur TRIQUET : concernant le Pole santé, les choses vont se préciser maintenant que nous allons avoir des coûts plus proches de la réalité ce qui va permettre d'élaborer un plan financier plus précis et aboutir à une proposition de loyer. Sachant qu'au pôle santé nous avons 2 ailes, la partie médicale qui va faire l'objet de l'extension et la partie paramédicale qui est moins concernée, ce qui va entraîner des modifications non seulement financières mais aussi juridiques aux baux existants. Nous allons donc nous faire accompagner par un cabinet d'avocats pour que les choses soient faites dans les règles de l'art.

Concernant le marché du jeudi, la fréquentation a été en baisse cet été, nous avons refait une communication à la rentrée.

Prochaine commission Finances le 16 octobre à 20H00.

- Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 6 novembre 2025 à 20H30.
- La séance est levée à 22H00.

La Secrétaire de séance :
Valérie MELOT-RAYNAL

Le Maire :
Gwénaël POISSON

